Valérie Trierweiler se préoccupe de sa situation matérielle. MàJ :Elle dément les propos de son avocate

23/01/2014 à 21h08

Addendum :

La première dame dément les propos tenus jeudi au Figaro par son avocate, qui, dit-elle, "a parlé sans savoir".

INFO E1 – La mise au point est cinglante. "Elle a parlé sans savoir et sans être mandatée". C'est en ces termes que Valérie Trierweiler a désavoué, jeudi soir, auprès d'Europe 1, son avocate Me Frédérique Giffard. "Elle n'est plus mon conseil", nous assure-t-elle…

Europe1

Dans un entretien au "Figaro", l'avocate de la journaliste révèle que les discussions ont commencé et dément toute volonté de faire monter les enchères.

"Le président de la République et ma cliente réfléchissent. La décision n'appartient qu'à eux. Il est très difficile pour Valérie Trierweiler d'être sereine face à cette pression médiatique et politique. Mais elle est consciente qu'une clarification s'impose", indique au Figaro l'avocate de Valérie Trierweiler, Me Frédérique Giffard. Dix jours après la révélation par Closer de la liaison du président de la République avec Julie Gayet, l'heure semble être à l'apaisement dans le futur "**ex-couple présidentiel**".

Le Figaro confirme qu'une rencontre a bien eu lieu samedi soir au Pavillon de la lanterne au retour du voyage en terre corrézienne de François Hollande. Les intéressés veulent

sortir de cette situation “par le haut”. Valérie Trierweiler se préoccupe – comme il est normal – de sa situation matérielle. **Déjà divorcée deux fois, la journaliste de Paris Match “a trois enfants à charge : les deux aînés, dont l’un poursuit des études à l’étranger, sont majeurs ; le benjamin est encore en âge scolaire”**, précise Le Figaro qui ajoute qu’une amie fait valoir à cet égard que “Valérie a toujours assumé”.

Concrètement se pose pour la journaliste la question de savoir où elle va habiter après sa séparation, et comment elle va subvenir à ses besoins en respectant une certaine discrétion et autant de sérénité. Son avocate conclut : “Valérie reste une femme de gauche. Je ne pense pas qu’elle souhaite que les difficultés actuelles viennent ternir le quinquennat de François Hollande.”….

Le Point

Lire :

Une rumeur court sur Internet : François Hollande et Valérie Trierweiler devraient être soumis à l’Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) – c’était le cas de Nicolas Sarkozy. Pire, le couple présidentiel aurait fraudé le fisc en 2011. Voyons cela de plus près.

Le patrimoine de François Hollande (1,17 million) est juste en dessous du seuil de déclenchement de l’impôt sur la fortune (1,3 million). Mais certains lecteurs ont souligné que ce patrimoine doit être cumulé à celui de Valérie Trierweiler du fait d’une disposition méconnue : **le « concubinage notoire »**.

Rue89

En France, le **concubinage** est un mode de conjugalité défini comme l’union de fait entre deux personnes, de même sexe ou de sexe différent, qui vivent en couple, sans être mariés ni pacsés. Le concubinage, lorsqu’il est prouvé, a certains effets juridiques…

Wikipédia